

DECISION DU MAIRE

N° 2025-409

**Marché
N°25ST001**

RENOVATION ET
EXTENSION DE
L'ECOLE
MATERNELLE
MAUPOMET EN 11
LOTS

DECISION
D'ATTRIBUTION
DES LOTS 01 à 10

Le Maire de la commune de Mantes-la-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1-1 et R. 2113-4 à R. 2113-6,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-VII-12 du 03 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant le projet de la municipalité de rénover et de créer une extension pour les besoins de l'école Maupomet,

Considérant la nécessité de passer un marché de travaux en procédure adaptée n° 25ST001 en 11 lots,

Considérant qu'après avoir transmis le 23/01/2025 un avis de publication au BOAMP n° 25-8578,

Considérant le CCAG applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par l'arrête du 30 mars 2021,

Considérant le Rapport d'Analyse des Offres réalisé par le bureau d'études IPH INGENIERIE,

Considérant que le **lot 11 - Location de bâtiments modulaires**, a été attribué par décision du Maire N° 2025-322 du 18 avril 2025, à la Sté ALGECO demeurant Espace des Berthilliers, 164 chemin de Balme - 71850 CHARNAY LES MACON, pour un montant total hors taxes (HT) de 312 444,37 €, et notifié le 22 avril 2025,

Après avoir reçu 11 offres pour le lot n° 1 ; 13 offres pour le lot n° 2 ; 5 offres pour le lot n° 3 ; 3 offres pour le lot n° 4 ; 6 offres pour le lot n° 5 ; 5 offres pour le lot n° 6 ; 13 offres pour le lot n° 7 ; 6 offres pour le lot n° 8 ; 7 offres pour le lot n° 9 et 14 offres pour le lot n° 10,

DECIDE

Article 1^{er} :

De signer le marché de travaux pour le **lot n° 1 - Désamiantage-déplombage** avec la Société ATMOPUR, domiciliée 5 rue de la Justice 91830 - AUVERNAUX, pour un montant total hors taxes (HT) de 60 593,63€,

De signer le marché de travaux pour le **lot n° 2 - Gros œuvre - démolition - carrelage - Faïence - VRD** avec la Société EGS - MCC, domiciliée 156 avenue du 8 mai 1945 - 94170 LE PERREUX SUR MARNE, pour un montant total hors taxes (HT) de 302 641,81€,



N° 2025-409

**Marché
N°25ST001**

RENOVATION ET
EXTENSION DE
L'ÉCOLE
MATERNELLE
MAUPOMET

DECISION
D'ATTRIBUTION
DES LOTS 01 à 10

De signer le marché de travaux pour le **lot n° 3 - Etanchéité** avec la Société T.E.B.A SAS, domiciliée 57 rue du Trou Grillon - 91280 SAINT PIERRE DU PERRY, pour un montant total hors taxes (HT) de 23 500,00€,

De signer le marché de travaux pour le **lot n° 4 - Couverture** avec la Société A2SM -SASU, domiciliée 10 rue du Village - 95420 MAGNY EN VEXIN, pour un montant total hors taxes (HT) de 20 792,68€,

De signer le marché de travaux pour le **lot n° 5 - Façade** avec la Société SARL TNC, domiciliée 21 rue des Terres Fortes - 77600 CHANTELOUP EN BRIE, pour un montant total hors taxes (HT) de 146 063,49€,

De signer le marché de travaux pour le **lot n° 6 - Menuiseries Extérieures Aluminium - Métallerie** avec la Société TESSALU, domiciliée 60 rue de l'Industrie - 78200 BUCHELAY, pour un montant total hors taxes (HT) de 264 340,00€,

De signer le marché de travaux pour le **lot n° 7 - Menuiseries Intérieures - Cloisons - Doublage - Faux Plafonds** avec la Société de Rénovation Générale (SRG), domiciliée 6 avenue des Etangs Près - 78250 HARDRICOURT, pour un montant total hors taxes (HT) de 162 500,00€,

De signer le marché de travaux pour le **lot n° 8 - Plomberie-chauffage-ventilation** avec la Société SAS LUGNE ELECTRICITE, domiciliée 43 rue Marcel Sembat - 78270 BONNIERES SUR SEINE, pour un montant total hors taxes (HT) de 51 500,00€,

De signer le marché de travaux pour le **lot n° 9 - Electricité CFO/CFA** avec la Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES Ile de France SAS, domiciliée 37 rue Charles Edouard Jeanneret - 78300 POISSY, pour un montant total hors taxes (HT) de 74 000,00€,

De signer le marché de travaux pour le **lot n° 10 - Peinture-Sol souple** avec l'entreprise VISEU PEINTURE, domiciliée 18 rue de Vernouillet - 78670 MEDAN, pour un montant total hors taxes (HT) de 37 251,84€,

Article 2 :

Dit que, l'exécution de chacun des lots du marché prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée estimée à 17 mois (période de préparation comprise).

Article 3 :

Dit que les dépenses seront prélevées sur le budget communal.



N° 2025-409

**Marché
N°25ST001**

RENOVATION ET
EXTENSION DE
L'ECOLE
MATERNELLE
MAUPOMET

DECISION
D'ATTRIBUTION
DES LOTS 01 à 10

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'État et de sa date de publication et/ou notification, auprès du tribunal administratif de Versailles.

Article 5 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie.

Article 6 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mantes-la-Ville, le 16 mai 2025

Le Maire,

Sami DAMERGY

Certifié exécutoire
après affichage et
envoi au contrôle de
légalité

le 27/05/2025

Le Maire,

Sami DAMERGY

